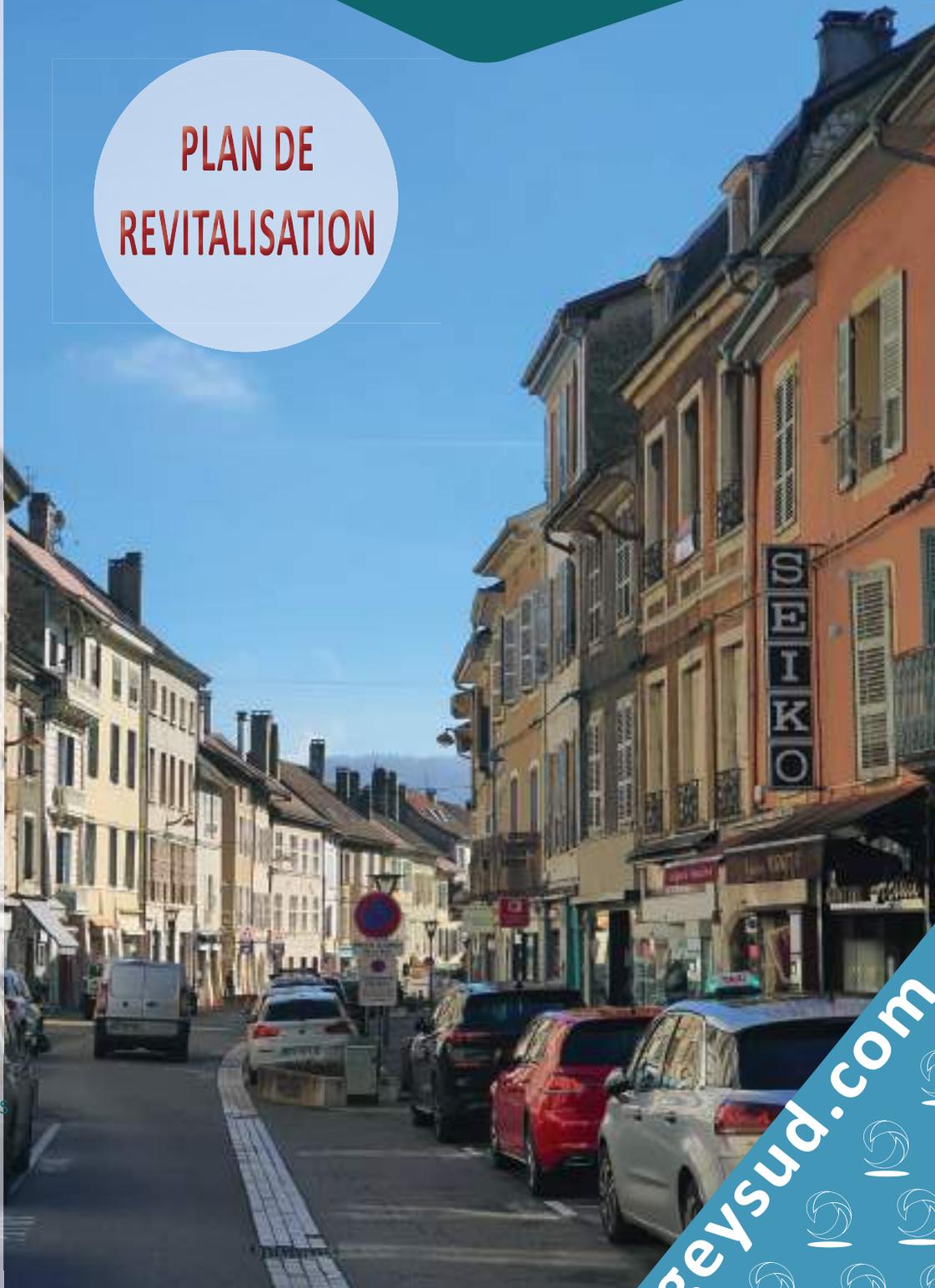




# OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

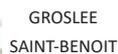
## PLAN DE REVITALISATION

- AMBLEON
- ANDERT-CONDON
- ARBOYS-EN-BUGEY
- ARMIX
- ARTEMARE**
- ARVIÈRES-EN-VALROMEY
- BELLEY**
- BEON
- BREGNIER-CORDON**
- BRENS
- CEYZERIEU
- CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
- CHAZEY-BONS
- CHEIGNIEU-LA-BALME
- COLOMIEU
- CONTREVOZ
- CONZIEU
- CRESSIN-ROCHEFORT
- CULOZ**
- CUZIEU
- FLAXIEU
- GROSLEE-SAINT-BENOIT
- HAUT-VALROMEY
- IZIEU
- LA BURBANCHE
- LAVOURS
- MAGNIEU
- MARIGNIEU
- MASSIGNIEU-DE-RIVES
- MURS-GELIGNIEUX
- PARVES ET NATTAGES
- PEYRIEU
- POLLIEU
- PREMEYZEL
- ROSSILLON
- RUFFIEU
- SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES
- SAINT-MARTIN-DE-BAVEL
- TALISSIEU
- VALROMEY-SUR-SERAN
- VIRIEU-LE-GRAND**
- VIRIGNIN
- VONGNES



ccbugeysud.com

### 3. FICHES ACTIONS









# SOMMAIRE

## **AXE 1 : HABITAT ET LOGEMENT**

Fiche action 1 / PCAET et rénovation énergétique : plateforme BUGEYSUD RENOV + .....	5
Fiche action 2 / Etude pré-opérationnelle OPAH.....	7
Fiche action 3 / Partenariat action logement .....	9

## **AXE 2 : COMMERCE ET ARTISANAT**

Fiche action 4 / Schéma directeur de développement commercial .....	11
Fiche action 5 / Soutien à la création et à la reprise d'entreprises commerciales et artisanales .....	13
Fiche action 6 / Animation et promotion des centres-villes et centres-bourgs.....	15

## **AXE 3 : PATRIMOINE**

Fiche action 7 / Labellisation site patrimoine remarquable - Belley .....	17
Fiche action 8 / Mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle de BUGÉY SUD .....	19
Fiche action 9 / Sensibilisation du public à la prise en compte de la qualité architecturale et paysagère .....	21
Fiche action 10 / Mise en oeuvre de la signalétique d'information locale .....	23
Fiche action 11 / Maîtriser et accompagner les interventions sur le patrimoine bâti et centres anciens.....	25
Fiche action 12 / Coordonner les interventions de requalification de l'espace public en centres-villes et centres-bourgs.....	27
Fiche action 13 / Requalification du site de la cascade de Glandieu (site naturel et bourg) .....	29
Fiche action 14 / Requalification de la rue Saint-Martin - Belley .....	31
Fiche action 15 / Requalification de l'unité urbaine Ilot Baudin - Belley .....	33
Fiche action 16 / Requalification du centre-ville de Culoz.....	35
Fiche action 17 / Requalification d'un tènement immobilier - Champagne-en-Valromey .....	39

## **AXE 4 : MOBILITÉ**

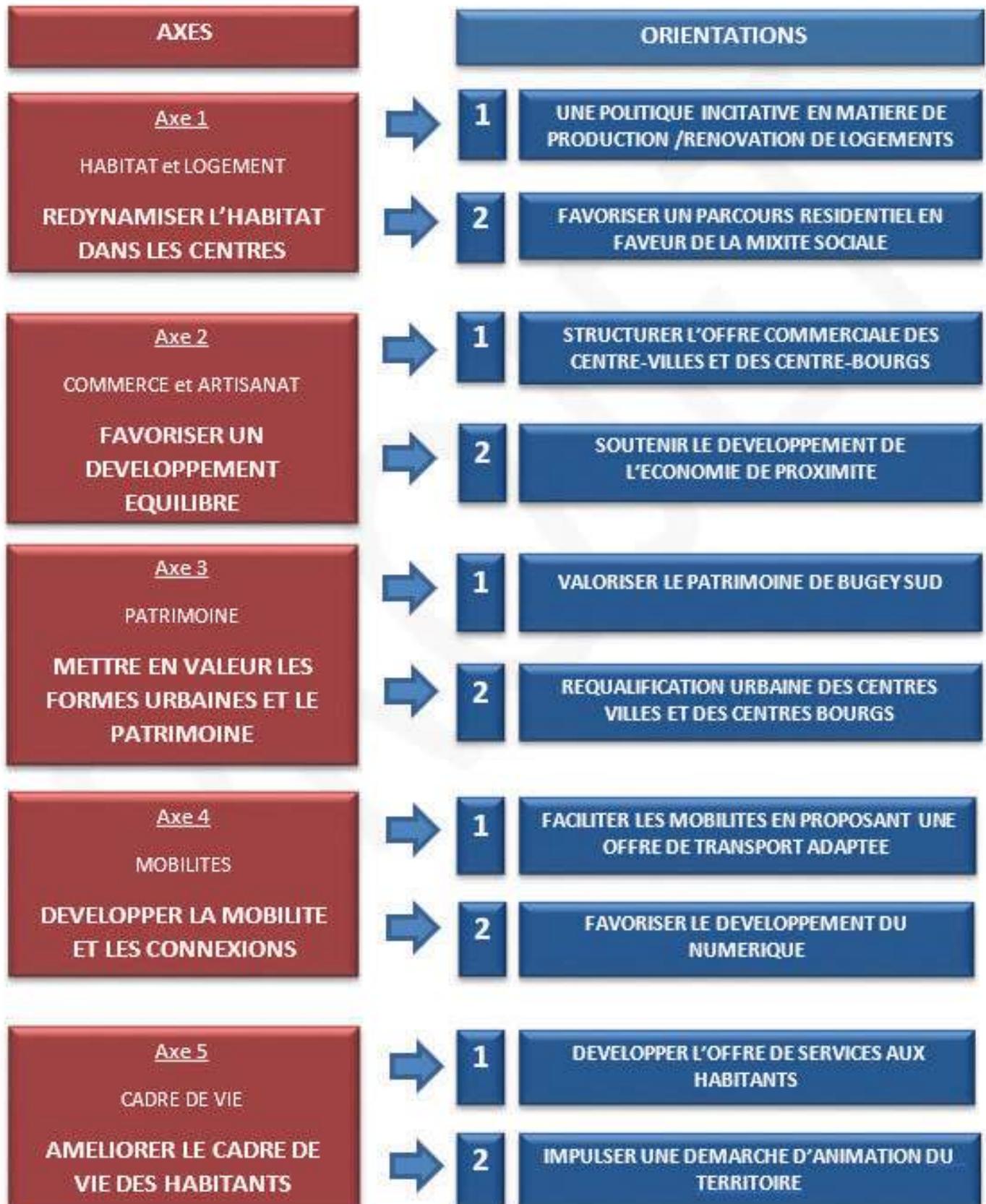
Fiche action 18 / Elaboration d'un schéma directeur mode actifs .....	41
Fiche action 19 / Raccordement du centre de Belley à la ViaRhôna par une voie douce .....	43
Fiche action 20 / Expérimentation d'une navette Belley / Gare de Culoz .....	45
Fiche action 21 / Mise en place d'un plan de mobilité territorial .....	47
Fiche action 22 / Mise en place d'un réseau territorial de covoiturage .....	49
Fiche action 23 / Favoriser le déploiement de la fibre optique sur le territoire de BUGÉY SUD .....	51
Fiche action 24 / Développer un portail numérique territoire global .....	53

## **AXE 5 : CADRE DE VIE**

Fiche action 25 / Mise en place d'un réseau territorial de Maison France Services .....	55
Fiche action 26 / Développer une offre culturelle mettant en valeur les spécificités du territoire.....	57
Fiche action 27 / Promouvoir le territoire pour attirer - Marketing territorial.....	59

## RAPPEL DES AXES

- Sur la base du diagnostic territorial de Bugey Sud, de son analyse, de l'identification des enjeux du territoire et en continuité du projet territorial défini par le SCOT, il est proposé une déclinaison opérationnelle en 5 axes :





# PCAET ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : PLATEFORME BUGEYSUD RÉNOV +

## FICHE ACTION 1

### AXE 1 : HABITAT ET LOGEMENT

REDYNAMISER L'HABITAT  
DANS LES CENTRES

1

UNE POLITIQUE INCITATIVE EN MATIÈRE DE  
PRODUCTION / RÉNOVATION DE LOGEMENTS

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en place une PTRE (plateforme de rénovation énergétique) pour conseiller et accompagner les ménages et massifier la rénovation énergétique des logements privés. La mission INFO ENERGIE et la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique sont essentielles pour :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Générer de l'activité économique locale pour les entreprises du bâtiment de son territoire

Les objectifs de rénovation sont les suivants :

	2019	2020	2021	Indicateurs
Nombre de demandes traitées	125	140	157	Volume moyen de travaux générés : 20 000 €/projet
Nombre de logements rénovés	30	34	38	
Volume de travaux générés	0,60M d'€	0,68M d'€	0,76M d'€	

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Faciliter la rénovation énergétique du parc privé (propriétaire occupant) et des copropriétés en accompagnant les propriétaires dans leurs devis, recherches de financement</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Ensemble du territoire Bugey Sud</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Financement par la CCBS à hauteur de 44 610 € Subvention région estimée à 20 000 €</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>CCBS, maître d'ouvrage Convention avec Alec 01, opérateur</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Convention cadre Candidature au SPRE (Service Public de rénovation énergétique)</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Nombre de contacts Nombre d'accompagnements réalisés Nombre de logements rénovés</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Opérationnel depuis mars 2019</i>

### AXE 1 : HABITAT ET LOGEMENT

REDYNAMISER L'HABITAT  
DANS LES CENTRES

1

UNE POLITIQUE INCITATIVE EN MATIÈRE DE  
PRODUCTION / RÉNOVATION DE LOGEMENTS

#### DESRIPTIF DE L'ACTION

L'étude pré-opérationnelle doit permettre de préciser le contenu des différents volets de l'OPAH.

Elle permettra en outre de vérifier si l'OPAH est bien le mode d'intervention le mieux adapté, notamment en fonction des thématiques identifiées et traitées (le cas échéant, le prestataire devra proposer d'autres outils d'intervention, ainsi que leurs modalités d'application).

Cette étude définira les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre, tout en précisant les engagements de chacun des partenaires. Ces éléments seront retranscrits dans une convention d'OPAH.

Elle permettra enfin de définir le périmètre le plus pertinent : une OPAH classique pourrait ainsi être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la CCBS ; des OPAH-RU (Rénovation urbaine) pourraient également être initiées sur tout ou partie des périmètres des centres-villes. L'étude définira ainsi les objectifs de chaque dispositif.

Plusieurs objectifs seront particulièrement estimés :

- Rénovation énergétique
- Lutte contre la vacance
- Adaptation du logement à l'autonomie
- Rénovation de façades
- Renouvellement urbain en centre-bourg
- Lutte contre l'Habitat indigne
- Rénovation des copropriétés

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Etablir des objectifs quantitatifs et qualitatifs Déterminer des moyens d'animation et les engagements de la collectivité</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>A définir. Des périmètres différents pouvant être définis pour l'OPAH et les OPAH-RU</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Etude estimée à 70 000 €, cofinancée à 50 % par l'ANAH</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>CCBS Création d'un comité de pilotage regroupant les représentants de la CCBS, de l'Etat, du CD 01, des communes concernées, d'Action Logement et de la Caisse des dépôts</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Nombre de permanences réalisées Nombre de réunions Nombre de contacts Nombre de journées d'animation</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Validation du cahier des charges : Mars / Avril 2020 Consultation : 1<sup>er</sup> semestre 2020 Lancement de l'étude : Juin 2020</i>

## FICHE ACTION 3

### AXE 1 : HABITAT ET LOGEMENT

REDYNAMISER L'HABITAT  
DANS LES CENTRES

2

FAVORISER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL  
EN FAVEUR DE LA MIXITE SOCIALE

#### DESRIPTIF DE L'ACTION

##### ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES PUBLICS ET PRIVÉS PAR ACTION LOGEMENT

Le Plan d'investissement volontaire d'Action Logement permet des soutiens aux propriétaires bailleurs ou occupants pour financer la rénovation énergétique et/ou l'adaptation aux logements pour les personnes dépendantes.

Montant des aides :

- Subvention à hauteur de 5 000 € pour les salles de bains et WC et à hauteur de 15 000 € pour l'isolation et le chauffage pour les propriétaires bailleurs. Cette subvention est portée à 20 000 € quand il s'agit de propriétaires occupants.

Publics concernés : Les propriétaires occupants doivent être salariés du secteur privé avec des ressources « ANAH modeste » et les propriétaires bailleurs doivent, soit être salariés du secteur privé avec des ressources ANAH modeste, soit louer leur bien à des salariés du secteur privé avec des ressources ANAH Modeste.

Ces actions sont complémentaires au PIG porté par le CD 01 et SOLIHA ; elles peuvent être cumulées avec les aides de l'ANAH pour diminuer le reste à charge ou indépendamment sollicitées.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Permettre l'adaptation des logements à la dépendance (salles de bains) Favoriser la rénovation énergétique pour les ménages modestes</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Périmètre ORT des bourgs</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Financement assuré par Action logement (plan quinquennal 2018/2022)</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Action à inscrire en cohérence avec l'OPAH et la PTRE</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Les indicateurs seront définis à la suite de l'étude opérationnelle OPAH. Un bilan annuel sera demandé à l'opérateur. Des indicateurs de l'évolution des salariés logés par AL sur l'ensemble des salariés pourront être quantifiés</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Dès signature de la convention ORT</i>

# SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

## FICHE ACTION 4



## AXE 2 : COMMERCE ET ARTISANAT

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

1

STRUCTURER L'OFFRE COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRE-BOURGS

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le schéma directeur de développement commercial doit permettre, à partir d'un diagnostic partagé, une réorientation des politiques publiques commerciales vers les centres villes et les centres bourgs, en lien avec les commerces de périphérie et les problématiques de mobilité et d'accessibilité (en lien avec le schéma directeur modes actifs).

Il proposera une structuration et une organisation de l'offre commerciale sur le territoire de Bugey Sud et des propositions d'actions de revitalisation sur un périmètre déterminé des centres-villes et centres-bourgs. Il sera un outil opérationnel et partenarial et représentera la feuille de route stratégique du territoire en matière de commerce pour les 5 à 10 prochaines années.

A partir d'une analyse prospective de l'état du commerce sur le territoire de Bugey Sud aujourd'hui, il s'agit donc d'élaborer une stratégie se déclinant en plan d'actions opérationnelles.

OBJECTIFS	<i>Améliorer la commercialité des centres villes et centres bourgs en proposant une structuration de l'offre commerciale sur des pôles dédiés</i>
PERIMETRE	<i>Ensemble du territoire Bugey Sud avec focalisation sur le périmètre commercial de l'ORT</i>
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	<i>Coût de l'opération : 50 000 € Financements : DSIL (Contrat Ruralité), Banque des Territoires : 17 500 €</i>
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	<i>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Bugey Sud Gouvernance : CCBS, Communes, Association de commerçants, Chambres consulaires, Etablissements Publics Fonciers, Etablissements scolaires...</i>
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	<i>Schéma Directeur + déclinaison en plans d'actions opérationnelles</i>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<i>Réalisation des actions opérationnelles préconisées par le Schéma Directeur</i>
CALENDRIER	<i>1<sup>er</sup> semestre 2020 : Lancement Schéma Directeur de Développement Commercial 2<sup>ème</sup> semestre 2020 : Mise en œuvre des actions opérationnelles</i>



# SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

## FICHE ACTION 5

### AXE 2 : COMMERCE ET ARTISANAT

FAVORISER UN  
DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

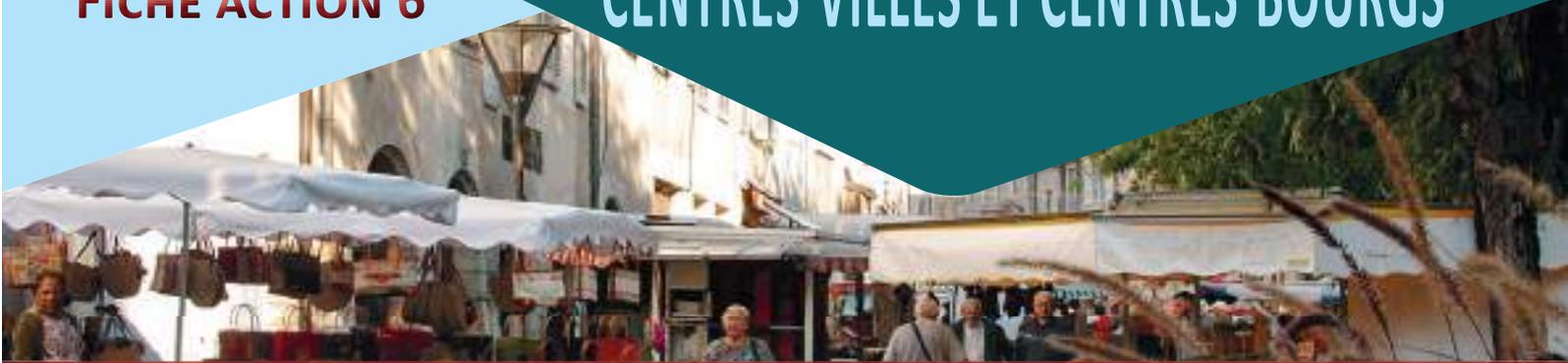
#### DESRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'un « guichet unique » pour l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises commerciales et artisanales : il s'agit de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les différentes structures existantes sur le territoire en mettant l'accent sur les activités susceptibles de s'implanter en cœur de ville.

Parallèlement des démarches innovantes seront menées afin de remédier à la vacance commerciale :

- Installation de boutiques partagées ou éphémères en lien avec les associations de commerçants, chambres consulaires et établissements scolaires
- Accueil d'artisans d'art au sein de locaux artisanaux dédiés en cœur de ville en lien avec la démarche Site Patrimonial Remarquable
- Recherche de nouvelle forme de commerce adaptée aux nouvelles générations : Concept Store, Tiers-Lieux...

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Participer à l'émergence de nouveaux projets et activités en cœur de ville Créer des conditions favorables à l'accueil de nouveaux projets en cœur de ville en renforçant l'accompagnement Accompagner la transmission des commerces existants Anticiper les cessations d'activités Mettre à jour une bourse des locaux vacants (en lien avec la fiche 5)</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Périmètre ORT</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Temps agent</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Communauté de Communes Bugey Sud et communes concernées Chambres consulaires (CCI et CMA) Plate-forme Initiative Local Initiative Bugey Coopérative d'activités Etablissements scolaires</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Processus d'accompagnement et de suivi des entreprises commerciales</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Nombre d'entreprises accompagnées Taux de pérennité</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>2020 : démarrage action</i>



## AXE 2 : COMMERCE ET ARTISANAT

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'un manager de centre-ville (profil retail manager) mutualisé entre les différentes communes afin de renforcer le dynamisme du commerce de proximité en mettant en place des outils de marketing collectif de promotion et distribution de produits locaux. Le manager de centre-ville devra contribuer à accompagner les actions de revitalisation et à mettre en œuvre des solutions innovantes dans le traitement de la vacance commerciale. Une stratégie de communication et de fidélisation et une politique marketing et commerciale sera à définir et mettre en œuvre.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Valoriser et promouvoir l'attractivité des commerces de centre-ville/centre-bourg Contribuer à l'animation et à la structuration des associations de commerçants et d'artisans Permettre l'interaction entre professionnels et appuyer les commerçants et artisans dans le développement de leur activité</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Périmètre de l'ORT</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>50 K€ annuel (1 ETP) Co-financement possible : Leader, « Petites villes de demain »</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Bugéy Sud, Communes, CCI de l'Ain en collaboration avec les associations de commerçants</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Fiche de poste</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</b>	<i>Evolution fréquentation des centres-villes et centres-bourgs Evolution CA des commerces de proximité Nombre de locaux vacants</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Juillet 2020</i>



# LABELLISATION SITE PATRIMOINE REMARQUABLE - BELLEY

## FICHE ACTION 7



### AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

1

VALORISER LE PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL, HISTORIQUE ET NATUREL

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Belley est consciente de sa richesse patrimoniale (en particulier le patrimoine bâti), mais aussi des enjeux pour sa conservation et comme facteur d'attractivité pour le territoire.

Elle a souhaité s'engager, en parallèle de la communauté de communes (étude patrimoniale assortie d'une politique de valorisation), s'engager d'un un SPR, procédure à la fois complète en termes de protection et qui doit permettre à tous les acteurs (prescripteurs comme propriétaires) de s'investir en y trouvant un retour sur investissement (défiscalisation, choix techniques optimisés...).

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Promouvoir une qualité architecturale, urbaine et paysagère (cf axes identifiés aux Scot), préserver le patrimoine via des outils réglementaires et de compréhension, de cohérences des enjeux patrimoniaux</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Il sera défini et approuvé par le ministère à l'issue de la phase 1 de l'étude SPR (tranche ferme de l'étude lancée par la ville de Belley)</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Le montant de l'étude est de 62 640 € TTC (cabinet Michelle Prax), subventionnée par la Drac à hauteur de 50% (subvention accordée)</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Ville de Belley, direction des services techniques et de la culture. Phases de restitution et de validation en Cotech et Copil (le Copil devant prendre la forme de la commission local SPR, forme obligatoire en phase 2 après validation du périmètre soit l'élaboration d'un PVAP et correspondant à la tranche conditionnelle de l'étude)</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Cahier des charges de consultation de pour le cabinet, lettre d'intention pour solliciter la subvention Drac, planning</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>En phase 1 : document de proposition d'un périmètre sous forme d'un rapport argumenté, décision de classement du SPR (périmètre) obtenu du ministère, puis en phase 2 rapport de présentation, règlement illustré et fiches techniques, enquêtes publiques, cartographie, panneaux pédagogiques, annexion au PLU</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Phase 1 lancée le 28 novembre 2019 et hypothèse fin de cette phase à mai 2020</i>



# MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DU PATRIMOINE À L'ÉCHELLE DE BUGEY SUD

## FICHE ACTION 8



## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE

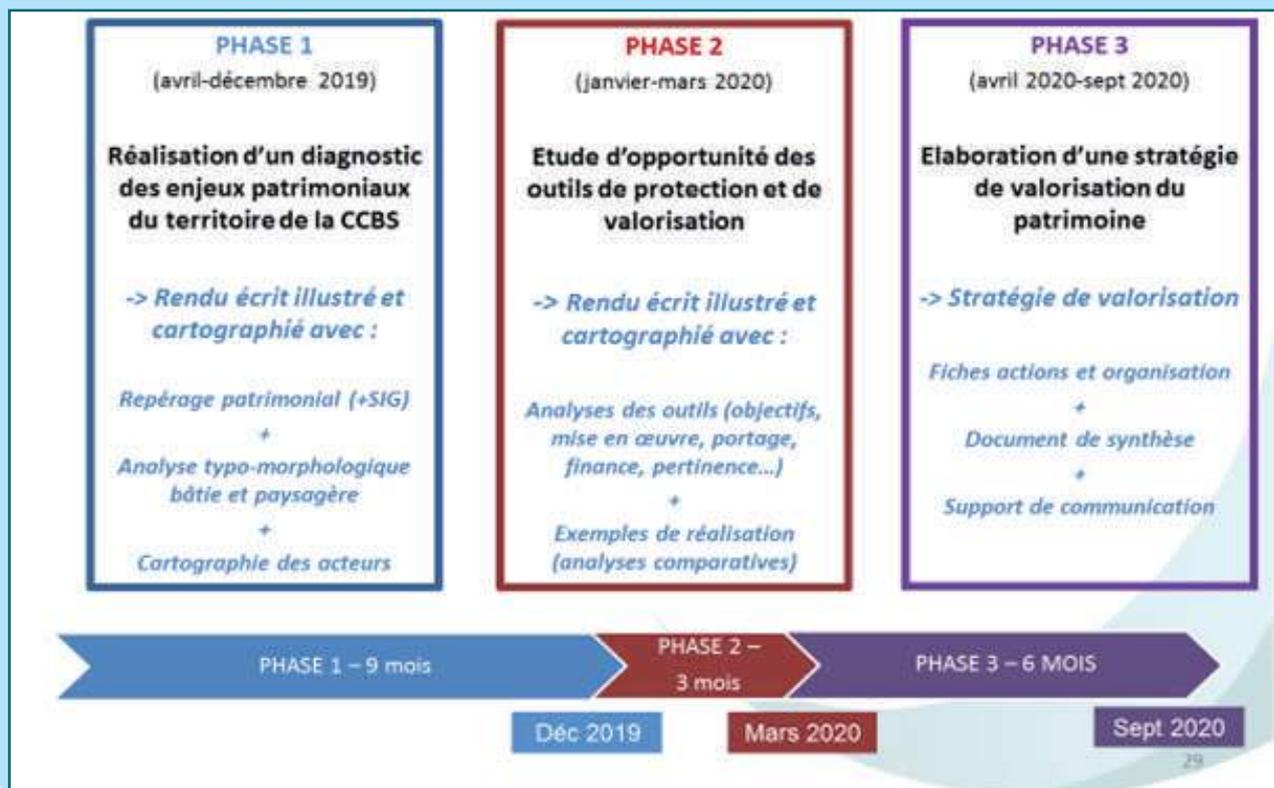
1

VALORISER LE PATRIMOINE DE BUGEY SUD

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'étude a pour objectif de définir un véritable projet de développement culturel, économique et touristique autour du patrimoine permettant d'augmenter les flux touristiques et l'attractivité du territoire, et l'offre à destination des habitants et des touristes.

Elle se déroule en trois phases :



<b>OBJECTIFS</b>	<i>Définir et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du patrimoine fédérant les acteurs et habitants de Bugey Sud afin de favoriser l'appropriation des patrimoines par les habitants et améliorer le cadre de vie et l'attractivité de Bugey Sud</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>CCBS</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Coût de l'étude stratégique 42 310 € TTC DRAC : 21 155 € Caisse des dépôts : 10 000 €</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>CCBS Comité de pilotage composé de : CCBS (urbanisme, tourisme/culture/patrimoine), services de l'Etat (Sous-préfecture, DDT, UDAP, DRAC), CAUE, Ville de Belley, Département de l'Ain, Caisse des dépôts, Communes de Culoz, Brégnier-Cordon, Artemare, Champagne en Valromey, Virieu le Grand, représentants des petites communes, Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier, un représentant du Conseil de développement Comité technique composé de la CCBS, de la Ville de Belley, UDAP/DRAC, CAUE, DDT et de partenaires sur invitation Comité de pilotage élargi notamment aux acteurs locaux du patrimoine en fonction de l'avancement de l'étude</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>L'étude patrimoniale permettra la définition d'une stratégie de valorisation, formalisée sous forme de fiches actions. Contrat de ruralité</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Mobilisation des partenaires et des acteurs et habitants du territoire Validation du schéma en conseil communautaire Mise en œuvre des fiches actions</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>2020</i>

## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE

1

VALORISER LE PATRIMOINE DE BUGEY SUD

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un des objectifs de la stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle de Bugey Sud est la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement architectural et paysager ainsi qu'une initiation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine.

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale et de leur environnement, et ainsi de devenir les premiers ambassadeurs du territoire de Bugey Sud.

Cette démarche d'appropriation suppose la création d'actions spécifiques destinés à leur donner des clés de compréhension.

Elle passe notamment par :

- la conception et la réalisation de projets d'activités et de médiation tels la mise en place et la coordination d'événements ponctuels (visite guidée, visite atelier, atelier pédagogique, atelier ludique), de projets (expositions, circuits patrimoniaux) et de manifestations culturelles (journées européennes du patrimoine),
- la mise en place d'actions d'information et en formation en direction des associations et des professionnels,
- la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants constitués ou non en association : ateliers participatifs d'inventaire du patrimoine etc...

D'autres actions pourront être envisagées telles que la mise en place d'une charte architecturale et paysagère.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Valoriser, animer et promouvoir les richesses architecturales et paysagères du territoire (événementiels, mise en place d'outils...) Sensibiliser les habitants aux projets portés par la collectivité (étude patrimoniale, SPR...) Sensibiliser la population locale et initier le jeune public Proposer des actions de formation en direction des acteurs associatifs, et professionnels du territoire</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>CCBS</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>9000 € sur 2020 A définir pour les années suivantes au regard de la stratégie adoptée</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>La CCBS coordonne un programme d'actions proposé par la CCBS ou d'autres acteurs du territoire (Office de tourisme, associations...)</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Stratégie de valorisation du patrimoine</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Mobilisation des partenaires Nombre de participants et retour qualitatif</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>2020</i>

# MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

## FICHE ACTION 10

### AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

1

VALORISER LE PATRIMOINE  
DE BUGEY SUD

#### DESRIPTIF DE L'ACTION

En 2016, la Communauté de communes Bugey Sud et ses communes membres ont souhaité entreprendre une démarche commune relative à la signalétique d'information locale sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs visés sont les suivants :

- informer les usagers sur les différents services et activités,
- répondre aux attentes des prestataires, des entreprises, des commerces..., et leur permettre de rentrer dans un cadre légal (pré-signalisation / pré-enseigne),
- faciliter l'accès aux sites touristiques (stationnement...),
- renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs et des commerces.

En ce qui concerne les centres-villes et centres-bourgs, les enjeux ont été complétés comme suit :

- valoriser les entrées de ville,
- inciter à découvrir la ville,
- améliorer et faciliter les déplacements intra-muros (bouclages internes),
- faciliter le stationnement intra-muros en valorisant les parkings,
- valoriser l'offre commerciale et l'accès piéton des parkings vers les commerces,
- mettre en valeur les sites patrimoniaux et touristiques,
- permettre une approche de la ville à vélo (ViaRhôna).

La mise en œuvre de cette démarche s'est traduite par :

- la validation d'une charte signalétique
- la réalisation de plans de signalisation pour chaque commune de Bugey Sud

Elle est complétée par ailleurs par la mise en œuvre de la signalétique au sein des zones d'activités.

La communauté de communes prévoit la pose de la signalétique à partir de 2020.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Faciliter l'accès aux services et activités Renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs et des commerces.</i>																												
<b>PERIMETRE</b>	<i>CCBS</i>																												
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p><i>Plan de financement global investissement signalétique d'information locale (SIL) CC Bugey Sud</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses € TTC</th> <th colspan="2">Recettes € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td>654 508,70 €</td> <td>Etat contrat ruralité 25%</td> <td>136 355,98 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région CAR</td> <td>115 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>LEADER</td> <td>12 416,13 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement CCBS</td> <td>281 651,81 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FCTVA</td> <td>109 084,78 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>654 508,70 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>654 508,70 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses € TTC		Recettes € TTC		Dépenses	654 508,70 €	Etat contrat ruralité 25%	136 355,98 €			Région CAR	115 000,00 €			LEADER	12 416,13 €			Autofinancement CCBS	281 651,81 €			FCTVA	109 084,78 €	<b>TOTAL</b>	<b>654 508,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>654 508,70 €</b>
Dépenses € TTC		Recettes € TTC																											
Dépenses	654 508,70 €	Etat contrat ruralité 25%	136 355,98 €																										
		Région CAR	115 000,00 €																										
		LEADER	12 416,13 €																										
		Autofinancement CCBS	281 651,81 €																										
		FCTVA	109 084,78 €																										
<b>TOTAL</b>	<b>654 508,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>654 508,70 €</b>																										
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<p><i>Maître d'ouvrage : CCBS et communes Comité de pilotage : communes de Belley, Culoz, Artemare, Brégnier-Cordon, Virieu-le-Grand, Champagne-en-Valromey, Haut-Valromey, représentants des petites communes, de la Communauté de communes, du Département, d'Aintourisme, de l'Office de tourisme et des unions commerciales.</i></p>																												
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<p><i>Charte signalétique et fiches signalétique Contrat de ruralité Contrat ambition région Schéma de développement touristique Bugey Sud</i></p>																												
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Avancement de la mise en œuvre du schéma</i>																												
<b>CALENDRIER</b>	<i>A partir de 2020</i>																												

# MAITRISER ET ACCOMPAGNER LES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI EN CENTRES ANCIENS

## FICHE ACTION 11



## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES CENTRES VILLES ET DES CENTRES BOURGS

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La préservation du patrimoine bâti et paysager en centre ancien nécessite, en complément de la sensibilisation des habitants, la rédaction de règles claires permettant d'indiquer aux propriétaires ce qui est souhaitée, voire interdit en matière d'intervention sur le patrimoine bâti.

Le centre ancien de Belley sera traité par le biais du document de gestion du Site Patrimonial Remarquable à venir qui sera opposable aux tiers, mais il paraît opportun de profiter de cette dynamique pour élargir la réflexion aux autres centres anciens du périmètre. Le contexte en la matière sera d'autant plus favorable que l'instruction des autorisations d'urbanisme (qui comprend, outre l'instruction technique et juridique, l'accompagnement des élus et des usagers sur les phases amont au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme) est assurée par le même service sur l'ensemble du périmètre de l'ORT. L'appropriation du document de gestion du SPR par les agents du service bénéficiera de ce fait à l'ensemble du territoire.

Pour cela, il s'avère nécessaire de mettre en place plusieurs outils complémentaires :

- **Des outils techniques** : fiches-conseils en matière de rénovation ou restauration du patrimoine bâti par exemple à annexer aux documents d'urbanisme, volet patrimonial spécifique à rédiger dans le cadre d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- **Des outils d'accompagnement** : poursuivre le principe des permanences sur site régulières de l'Architecte des Bâtiments de France (voir systématiser les revues d'avant-projet) dans les secteurs protégés, développer le partenariat avec le CAUE pour les élus, usagers et services instructeurs. En dehors des secteurs protégés, une collaboration avec les architectes conseils du CAUE sera mise en place.
- **Des outils de perfectionnement** : accompagner la montée en compétence des agents sur la thématique par des actions de formations

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Mettre en place l'ensemble des outils nécessaires à l'accompagnement des projets d'interventions sur le bâti ancien, et à leur régulation lorsque nécessaire</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>CCBS</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Temps agents et intervenants Convention avec le CAUE : 3 500 € Fiches conseils / volet patrimonial PLUi : 35 000 € (hors éventuelles dotations/subventions) Formation des agents : 8 000 €</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>CCBS, communes, UDAP, CAUE</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Fiches-conseil Volet patrimonial annexé aux documents d'urbanisme</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Formations effectuées par les agents Permanences mises en œuvre</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Tout au long de la convention</i>

# COORDONNER LES INTERVENTIONS DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC EN CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

## FICHE ACTION 12



## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES CENTRES VILLES ET DES CENTRES BOURGS

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les différentes études en cours visant à approfondir la connaissance du patrimoine bâti et non bâti (Site Patrimonial de Belley, Etude patrimoniale à l'échelle de la Communauté de communes notamment), tout comme les échanges avec les acteurs et habitants du territoire, font ressortir l'enjeu de la qualité de l'espace public en tant que facteur de perception de la qualité et de l'attractivité des centres anciens.

Sur la base de ces diagnostics partagés, l'objectif consiste à identifier et prioriser dans un plan d'action les secteurs, places, linéaires à traiter du point de vue de la qualité des espaces publics sur l'ensemble des centres-villes et centres-bourgs identifiés à enjeux : dimensionnement et traitement de la voirie et/ou des revêtements, végétalisation des espaces, qualité du mobilier urbain, mise en scène de l'éclairage public etc. Ce plan d'action vise à coordonner dans le temps les interventions de façon à ce que celles-ci ne soient pas diffuses et puissent être un réel vecteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

Une 1<sup>ère</sup> action pourra être mise en œuvre sur la commune d'Artemare :

- Traitement de l'entrée de ville coté Rue de Savoie (au niveau de Parc/Jardin et au niveau du rétrécissement près de la boulangerie)
- Traitement de l'entrée de ville - Coté Sud de la Grande rue

OBJECTIFS	Coordonner et planifier les interventions nécessaires sur l'espace public afin de (re)donner de l'attractivité aux centres-villes et centre-bourgs
PERIMETRE	Périmètre de l'ORT
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	Temps agent pour initier la priorisation du plan d'action Etudes de programmation propres à chaque secteur pour évaluation du montant des travaux nécessaires et plan de financement
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	CCBS et communes
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	Plan d'action
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Validation du plan d'action Mise en œuvre des opérations identifiées dans le plan d'action
CALENDRIER	2021



# REQUALIFICATION DU SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU (SITE NATUREL ET BOURG)

## FICHE ACTION 13



## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES CENTRES VILLES ET DES CENTRES URBAINS

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La cascade de Glandieu, situé au cœur du hameau de Glandieu (communes de Brégnier-Cordon et de Groslée-Saint-Benoît) avec ses 50 000 visiteurs annuel (à minima) constitue le premier site de visite de Bugey Sud et le 3ème du Département de l'Ain. Labellisée « espace naturel sensible » et classée au titre des sites et monuments naturels, elle constitue un site majeur et structurant, porteur de développement touristique pour la communauté de communes Bugey Sud et le Département de l'Ain.

Néanmoins, depuis plusieurs années, les incivilités sont en hausse sur le site : pique-nique et déchets sauvages, baignade avec des risques d'accident (plongeon, proximité de conduites forcées), stationnement anarchique. De plus, le bâtiment industriel de la marbrerie de la cascade constitue actuellement une verrue sur le site.

Les débordements constatés nuisent à l'image du site et globalement à celle du territoire de Bugey Sud et par voie de conséquence aux professionnels installés sur le site et le hameau de Glandieu (producteurs, artisans d'art).

La communauté de communes Bugey Sud souhaite dans ce cadre conduire un projet de requalification du site (site naturel, abords et hameau) ayant pour objectifs de :

- de créer les conditions favorables à l'installation de nouvelles activités privées venant conforter et enrichir l'offre
- de favoriser le renvoi des visiteurs au sein du territoire avec une présence renforcée d'un accueil touristique avec boutique s'appuyant sur une mise en valeur des savoir-faire et productions locales (vignoble du Bugey, produits labellisés « Saveurs de l'Ain », « la Région du goût »...)

Le programme de valorisation du site naturel de la cascade de Glandieu et du hameau s'appuie sur :

- un aménagement paysager des abords de la cascade et la création d'un belvédère accessible à tous,
- la structuration du stationnement et de la circulation.

Le programme relatif au bâtiment (ancienne marbrerie, aujourd'hui friche) s'articule en deux phases :

- une première phase dédiée à l'aménagement du clos couvert et à la mise en place de services de base (sanitaires, stationnement vélo...) inscrite dans les dispositifs contractuels existants,
- une deuxième phase, optionnelle, relative à l'intérieur du bâtiment qui pourra être inscrite dans le cadre de futurs dispositifs contractuels.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• créer les conditions favorables à l'installation de nouvelles activités privées venant conforter et enrichir l'offre,</li> <li>• requalifier le hameau de Glandieu</li> <li>• favoriser le renvoi des visiteurs au sein du territoire avec une présence renforcée d'un accueil touristique avec boutique s'appuyant sur une mise en valeur des savoir-faire et productions locales (vignoble du Bugey, produits labellisés « Saveurs de l'Ain », « la Région du goût »...).</li> </ul>
<b>PERIMETRE</b>	Hameau de Glandieu et renvoi vers les pôles de Bugey Sud
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	Cf ci-dessous
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	CCBS Comité de pilotage composé de la CCBS et des communes de Brégnier-Cordon et Groslée Saint-Benoît
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	Programme de valorisation du site Contrat de ruralité Contrat ambition région Schéma de développement touristique Bugey Sud
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	Fréquentation du site Installation d'activités économiques (artisanats, producteurs locaux)
<b>CALENDRIER</b>	2020 à 2022

Phase	Etapas	Descriptif	Echéance	Coût prévisionnel € HT (travaux et honoraires)	Subventions
phase 1	1	Aménagement des stationnements Sud et Nord / Signalétique d'information/ mise en place sens unique	mai-20	244 500,00 €	Contrat Ambition Région phase 1 : 30 % 408 000,00 €
	2	Clos couvert bâtiment (création, modification des ouvertures, menuiseries extérieures, façades, toiture, préau) + réservations aménagements intérieurs + sanitaires	avr-21	749 875,00 €	Contrat de ruralité DSL phase 1 - 30 % 409 744,00 €
	3	Abords de la cascade : parvis, belvédère, cheminement, mise en valeur du Gland	mai-21	371 439,00 €	Conseil départemental de l'Ain phase 1- Plan Nature site ENS - 14 % (50% sur étape 3) 185 719,50 € FEDER Massif du Jura ou LEADER Bugey (7%) 89 187,00 € Autofinancement - 20 % 273 163,50 €
	<b>TOTAL</b>			<b>1 365 814,00 €</b>	<b>TOTAL</b>
phase 2 - optionnelle	4	Aménagements intérieurs de la marbrerie	avr-22	804 128,00 €	Pour inscription dans futurs dispositifs Région / Etat / Europe

# REQUALIFICATION DE LA RUE SAINT-MARTIN - BELLEY

## FICHE ACTION 14



### AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES  
CENTRES VILLES ET DES CENTRES URBAINS

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Belley et la Communauté de Communes Bugey Sud (avec des partenaires tel que la régie des eaux et le SIEA) ont souhaité requalifier cette voirie à habitat très dense en voirie de centre-ville (cf SCOT, PADD et plan PCAET en cours d'élaboration volet mobilité). Et pour cela rendre accessible les aménagements publics (continuités piétonnes PMR), apaiser la circulation pour les véhicules comme les vélos (mise en zone 30, interdiction du trafic PL, voirie rétrécie à 3 m et dispositifs d'apaisement comme alternat du stationnement, chicanes et plateau surélevé pour les traversées piétonnes). Ces dispositifs ainsi que des aménagements qualitatifs (arrêt minute aux commerces, trottoir en béton désactivé, plantation de végétaux et d'arbres) doivent permettre aussi d'aider le tissu commercial à garder son dynamisme et améliorer le cadre de vie des habitants.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Requalifier la rue st martin en voirie urbaine de centre-ville (actuellement voirie de transit), sécuriser les flux (véhicules, modes doux), rénover les réseaux humides et secs (dont déploiement fibre optique ou passage à LED éclairage public), améliorer le cadre de vie</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Portion rue st martin (voirie communale) entre rue Ozereau et rue mante + impasse communale des Teppots</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Coût opération HT : maîtrise d'œuvre 51 600 € HT + sps 2 400 € HT + travaux : 1 379 257 € HT dont 205 067 € financés sur budget ville, 681 162 € financés sur budget régie des eaux et de l'assainissement et 493 025 financé sur le budget voirie de la communauté de communes. Le SIEA finance lui-même le déploiement de la fibre. Fin du chantier estimée à juin 2020.</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maîtrise d'ouvrage ville de Belley : pour ville de Belley et la Régie des eaux, la CCBS a délégué par convention la maîtrise d'ouvrage pour son domaine de compétence à la ville de Belley</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Programme de l'opération, consultation de la maîtrise d'œuvre (Profils Etudes), consultation des entreprises, dossier EXE, compte rendu de concertation avec les riverains et partenaires, plans, convention entre les partenaires du dossier (ville de Belley, CCBS et Régie des eaux)</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Réception des travaux, retour sur concertation avec riverains après travaux, inscription voirie réalisée au Pavé, évaluation gains sur réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, évaluation gain sur la ressource énergétique (grâce à éclairage à LED)</i>



# REQUALIFICATION DE L'UNITÉ URBAINE ILOT BAUDIN - BELLEY

## FICHE ACTION 15



### AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES  
CENTRES VILLES ET DES CENTRES URBAINS

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Belley, pour faire suite à l'opération de construction vieille porte portée par la SEMCODA, située en cœur de ville et à l'intérieur du périmètre urbain dit ilot Baudin, souhaite réaménager, requalifier l'espace public situé dans ce même périmètre (réseaux voiries, accessibilité, tous modes doux, mise en valeur du patrimoine).

OBJECTIFS	<i>L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et l'accessibilité du domaine public tout en s'inscrivant dans la démarche de préservation du patrimoine en cours (SPR), celle initié par le PCAET (volet mobilité) mais aussi d'attractivité (commerciale, touristique...)</i>
PERIMETRE	<i>Place Baudin, rue Béraudier, modification de circulation sur ilot de voirie de ce périmètre urbain soit : rue Résistance, portion Grande Rue et portion rue Sainte Marie.</i>
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	<i>A ce jour a pu être inscrit une ligne budgétaire ville de Belley pour réaliser les études de programmation de l'opération et de montage financier ainsi que de maîtrise d'œuvre au titre de 2020</i>
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	<i>Maîtrise d'ouvrage ville de Belley / CCBS</i>
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	<i>Compte rendu de premiers échanges avec l'architecte des bâtiments de France et le projet en cours de réalisation en limite du périmètre (vieille porte Semcoda)</i>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<i>Prescriptions SPR, Scot, PADD, PCAET volet mobilité et autres axes ORT</i>
CALENDRIER	<i>A partir de 2020</i>



# REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE DE CULOZ

## FICHE ACTION 16



## AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES  
CENTRES VILLES ET DES CENTRES URBAINS

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Culoz souhaite requalifier son centre-ville en vue de lui redonner un dynamisme commercial, artisanal, social et démographique tout en le pacifiant et en organisant les différents usages. Niché dans un site exceptionnel au pied du Grand Colombier et doté d'un patrimoine architectural d'intérêt, le centre-ville de Culoz souffre de certaines contraintes.

Le centre-ville stricto sensu, physiquement caractérisé par la place Louis Mathieu et sa fontaine ainsi que par la place de la Mairie, constitue le quartier le plus animé de la commune grâce notamment à ses commerces de proximité, ses équipements publics et ses services. Il accueille également le marché hebdomadaire le mercredi.

La configuration de cet espace pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes de sécurité car il est très routier. Il présente également une qualité de vie inégale (problème de lisibilité, signalétique inexistante ou mal adaptée) et un partage des usages (piétons, vélo, accès aux commerces...) qui pourrait être considérablement amélioré.

La requalification du centre-ville devient donc nécessaire pour organiser et mettre en cohérence les différentes pratiques et activités de cet espace public, pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces et développer les circulations douces.

### ENJEUX / OBJECTIFS

En requalifiant le centre-ville de Culoz, les principaux enjeux pour la commune sont les suivants :

- Redonner un dynamisme commercial, artisanal, social et démographique au centre-ville,
- Sécuriser, pacifier et sociabiliser le centre-ville en redonnant une place plus importante aux piétons et aux vélos,
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de Culoz,
- Tenir compte du desserrement genevois et prendre en considération les besoins inhérents à l'augmentation du nombre de travailleurs qui empruntent chaque jour la gare de Culoz soit en direction de Genève (+ 35%), soit en direction de la région lyonnaise (+10%),
- Respecter les enjeux du SCOT qui renforce Culoz en tant que pôle secondaire au sein de la Communauté de communes Bugey Sud et du Bugey en général.

**PÉRIMÈTRE DU PROJET :** Le périmètre du projet s'étend de l'avenue Antonin Poncet à l'ouest à l'avenue Jean Falconnier à l'est et de la gare au sud jusqu'à la rue des Frères Serpollet au nord en passant par la place de la Mairie et la place Louis Mathieu

## **ACTION N°1 - METTRE EN PLACE UN SCHÉMA COMMUNAL DE DÉPLACEMENTS ET LE TRADUIRE CONCRÈTEMENT EN TERMES D'AMÉNAGEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS** (fiches-actions n°18 et n°19 ORT)

- proposer une alternative au passage des poids-lourds sur la RD 904 qui traverse la ville et développer les cheminements doux au sein du centre-bourg et entre les équipements publics
- réorganiser la place Louis Mathieu et le croisement entre la rue des Pérouses et l'avenue de la Gare dite place des 4 avenues, transformer la rue des Pérouses en zone de rencontre
- créer des continuités entre les différents sentiers (pédestres, vélos...) et proposer des variantes aux chemins internationaux (Viarhōna, chemin de Compostelle, GTJ) de façon à rejoindre le centre-ville dans les meilleures conditions de sécurité notamment

### **Réalisé en 2017 et 2018**

- ✓ *Comptages des véhicules (discrimination par types de véhicules, heures et vitesses de passage) traversant la ville sur plusieurs axes et, au vu des résultats, mise en place de mesures visant à réduire le trafic poids-lourds de transit. Coût : 3 500 €. Accompagnement du Département de l'Ain par la mise en place d'une signalétique sur les axes concernés*
- ✓ *Réalisation de tests sur les sens de circulation à l'intérieur de la ville sur plusieurs semaines en novembre et décembre 2017 (tronçon à sens unique, modification des sens de circulation actuels, consultation de la population) Réalisé en régie*

## **ACTION N°2 - REQUALIFIER L'ÎLOT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE ANTONIN PONCET, DE LA PLACE LOUIS MATHIEU ET DE LA RUE DES FRÈRES SERPOLLET** (après avoir étudié plusieurs scénarii : démolition-reconstruction ou démolition partielle des bâtiments périphériques et reconstruction partielle associée à une réhabilitation. Cet îlot constituant l'image de référence de la ville, sa requalification inclura également une réflexion sur l'espace public attenant. La construction de logements et de locaux de nature à conforter les commerces et les services de proximité présidera à cette réflexion. Cette opération créera un espace nouveau et sera de nature à « aérer » le centre-ville et à lui donner un second souffle.

### **Réalisé en 2017 et 2018**

- ✓ *Achat d'un ensemble immobilier destiné à être déconstruit entièrement ou partiellement, après études, pour favoriser la construction, d'un nouveau bâtiment avec logements et commerces. Coût : 72 000 €*
- ✓ *Prises de contacts avec plusieurs aménageurs et promoteurs immobiliers*

## **ACTION N°3 - REVALORISER ET CONNECTER LES DEUX PLACES (LOUIS MATHIEU ET CELLE DE LA MAIRIE)** pour :

- améliorer la lisibilité et l'orientation des usagers de la route
- favoriser les espaces publics piétons en mettant en place des aménagements et du mobilier urbain de manière cohérente et respectueuse des usages
- apporter du dynamisme et de l'activité sur la place devant la Mairie
- renforcer l'unité et la visibilité du centre-ville ainsi que sa densification

## **ACTION N°4 - OPTIMISER L'OCCUPATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE EN LE RÉAFFECTANT À DE NOUVEAUX USAGES QUI PARTICIPENT À L'ANIMATION DU CENTRE-BOURG** (création d'une maison de santé pluridisciplinaire)

### **Réalisé en 2017, 2018 et 2019**

- ✓ *Optimisation du bâtiment de la mairie avec le concours de la Communauté de communes Bugey Sud dans le cadre de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Mise à disposition par la commune à l'euro symbolique de deux plateaux d'une surface totale de 130 m<sup>2</sup> environ. Coût : 90 000 €*

## **ACTION N°5 - AMÉLIORER LA CONNEXION ENTRE LA GARE ET LE CENTRE-VILLE** (fiche-action n°13 ORT)

- améliorer la lisibilité et l'orientation des usagers se déplaçant entre la gare et le centre-ville
- structurer l'avenue par des alignements d'arbres
- dynamiser le parking actuel situé en bordure de l'avenue (dont une partie est dédiée au stationnement des usagers de la gare) pour inciter à s'y engager

### Réalisé en 2016, 2018 et 2019

- ✓ Amélioration de la connexion entre la gare et le centre-ville dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échanges multimodal mené par la Communauté de communes Bugey Sud. Achat et mise à disposition à l'euro symbolique d'un bâtiment et de son terrain annexe (Maison Sarde) pour mener à bien cette action. Coût : 140 000 €
- ✓ Signalisations horizontales et verticales (marquages au sol - modes doux) : 5 000 €

### ACTION N°6 - REQUALIFIER LES ENTRÉES EST ET OUEST DE VILLE PAR DES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'EMBELLEMENT

- valoriser l'image de Culoz depuis l'entrée est en s'appuyant sur la technologie de pointe de l'entreprise UTC et plus généralement sur ce patrimoine industriel majeur du territoire
- intégrer les entrepôts au niveau paysager
- sécuriser les abords de la voirie et favoriser les déplacements doux (proximité du collège Henry Dunant) à l'est mais aussi au niveau de l'entrée ouest (à proximité de la salle polyvalente Le Phaëton)

### Réalisé en 2019

- ✓ Travaux d'aménagement des entrées de ville est (avenue Jean Falconnier) et ouest (avenue Antonin Poncet) de Culoz (sécurisation et esthétique). Coût : 306 000 €. Aides financières : Etat (Contrat de ruralité - DSIL) : 90 000 €, Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région) : 57 000 €, Département de l'Ain : 28 515 €

### ACTION N°7 - VALORISER LES FAÇADES DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET LES VITRINES DES COMMERÇANTS (fiches-actions n°2, n°3, n°11 et n°12 ORT)

### ACTION N°8 - METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE LISIBLE ET ADAPTÉE, INDIQUER LES AIRES DE STATIONNEMENT (fiche-action n°13 ORT)

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Redonner un dynamisme commercial, artisanal, social et démographique au centre-ville Sécuriser, pacifier et sociabiliser le centre-ville en redonnant une place plus importante aux piétons et aux vélos Améliorer le cadre de vie et l'attractivité de Culoz</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Centre-ville de Culoz (de l'avenue Antonin Poncet à l'ouest à l'avenue Jean Falconnier à l'est et de la gare au sud jusqu'à la rue des Frères Serpollet au nord)</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Actions n°2 et 3 : 763 000 € HT Action n°6 : 350 000 € HT Financements : Etat (DSIL - Contrat de ruralité), Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région), Département de l'Ain</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Commune de Culoz</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Déclinaison annuelle du programme communal d'aménagement</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Augmentation de la fréquentation du centre-ville (et des espaces publics plus particulièrement) par les habitants Réduction de la fréquentation du centre-ville par les véhicules à moteur et notamment par les poids-lourds (comptages) Augmentation de l'utilisation des modes doux pour venir au centre-ville (comptages) Nombre de logements créés, rénovés et occupés en centre-ville (comptages) Nombre de commerces et de services créés, rénovés et occupés en centre-ville (comptages) Fréquentation des aires de stationnement situées à proximité du centre-ville (comptages)</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Actions n°2 et 3 : 2021 à 2023 Action n°6 : 2020</i>



# REQUALIFICATION D'UN TENEMENT IMMOBILIER - CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

## FICHE ACTION 17



### AXE 3 : PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR LES FORMES  
URBAINES ET LE PATRIMOINE

2

REQUALIFICATION URBAINE DES  
CENTRES VILLES ET DES CENTRES URBAINS

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Champagne en Valromey s'est portée acquéreur de 3 lots, situés en centre Bourg, sur la place en face de l'Eglise. Les différents propriétaires n'envisageaient pas de réhabiliter ces bâtiments. Face à des demandes d'implantation de petits commerces et de locations de logements la commune de Champagne envisage de réhabiliter cet ensemble pour en faire 1 commerce et 4 logements. Par ailleurs la Commune de Champagne en Valromey ne souhaite pas voir se développer des friches immobilières en plein centre Bourg.

La commune de Champagne souhaite rester Maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire de son bien afin de garder la maîtrise de l'affectation des logements essentiellement destinés en priorité à des personnes âgées autonomes dont le maintien à domicile reste possible et à des familles nombreuses. Par ailleurs la commune de Champagne est largement dotée en logements sociaux gérés par des bailleurs sociaux DYNACITE et SEMCODA.

Le projet prévoit l'aménagement de 1 local commercial en rez de chaussée de 76,17 m<sup>2</sup> et de 6 logements.

OBJECTIFS	<i>Réhabiliter un tènement immobilier stratégique den centre-bourg de la commune Aménager un local commercial pour répondre à des demandes et des appartements</i>
PERIMETRE	<i>Centre-bourg de Champagne-en-Valromey</i>
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	<i>920 539 € HT</i>
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	<i>Maîtrise d'ouvrage : commune de Champagne-en-Valromey</i>
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
CALENDRIER	<i>2020</i>



# ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR MODE ACTIFS

## FICHE ACTION 18



### AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ  
ET LES CONNEXIONS

1

FACILITER LES MOBILITÉS EN PROPOSANT  
UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE

#### DESRIPTIF DE L'ACTION

A l'heure actuelle, la part modale du vélo sur le territoire de Bugey Sud est seulement de 1%, alors les déplacements courts (moins de 3 km) sont majoritaires et effectués en voiture individuelle.

Afin d'encourager le report modal et la pratique du vélo notamment, les collectivités disposent de plusieurs leviers : la communication, la mise en place de services (ex. ouverture en mars du service de location de Vélo à Assistance Electrique) mais également l'aménagement.

Dans ce contexte, le Schéma Directeur Modes actifs aussi appelé Schéma cyclable/piéton est l'outil de planification permettant de définir une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, de programmer ses investissements dans un plan pluriannuel et de coordonner les services qui interviennent sur le territoire.

Lors de l'élaboration de ce Schéma Directeur, après une phase de diagnostic et d'analyse pour comprendre les pratiques ainsi que les attentes, seront abordés :

- la création d'un maillage hiérarchisé du territoire par un réseau cyclable (aménagements sécurisés, itinéraires jalonnés...),
- l'intermodalité et le stationnement,
- l'intégration de la politique vélo dans les documents d'urbanisme et les plans de circulation (dont apaisement de la vitesse dans les centres-bourgs...),
- la programmation d'actions concrètes définies dans le cadre d'un plan pluriannuel s'articulant autour de trois grands axes :
  - ✓ aménagements à réaliser
  - ✓ plan de communication pour sensibiliser les divers publics (actifs, scolaires...)
  - ✓ développement de services dédiés...

Par la suite, ce schéma devra être suivi et évalué, et pourquoi pas pris en compte dans un Plan de Mobilité plus global sur le territoire (cf. fiche action n°22).

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Augmenter la part modale vélo (objectif national : multiplier par 3) Planifier les aménagements cyclables Améliorer la « cyclabilité » du territoire et la sécurité Promouvoir la pratique des modes actifs</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Territoire CCBS</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Coût prévisionnel : 30 000 € HT Aide financière de l'ADEME à hauteur de 70% (21 000 €) dans le cadre de l'Appel à Projets « Vélo et territoires »</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maître d'ouvrage : CCBS Partenaires : communes, Département, ADEME, association OléVÉLO...</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Schéma Directeur Modes Actifs, dont Plan pluriannuel de réalisation</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Part modale vélo Kilomètres d'aménagements cyclables...</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>2020-2021</i>



## AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ  
ET LES CONNEXIONS

1

FACILITER LES MOBILITÉS EN PROPOSANT  
UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet de raccordement du centre de Belley à la ViaRhôna par une voie douce s'inscrit dans le cadre des préconisations de l'étude régionale de 2015 « étude stratégique et opérationnelle ViaRhôna : diagnostic des services aux usagers et de l'attractivité touristique de l'itinéraire : avancement de l'itinéraire, signalisation, propositions sur les infrastructures » - réalisée par le cabinet INDIGGO.

Cette étude proposait la création d'une liaison entre la ViaRhôna et le centre de Belley, afin de sécuriser la montée vers le centre pour permettre l'accès aux commerces et services et la desserte du collège alors en construction.

La création de cette voie douce répond à un double objectif :

- développement des retombées économiques de la ViaRhôna en favorisant l'irrigation du territoire, mais également en mettant en valeur la voie : desserte du centre-ville de Belley, accès aux commerces du rond-point Jean-Monnet
- développement des mobilités actives (du quotidien) et sécurisation des trajets : favoriser un accès pédestre et cyclo au collège et au futur centre aquatique

Ce projet se veut structurant et doit préfigurer le lancement d'une démarche plus globale avec le lancement d'un schéma « modes doux » à l'échelle de Bugey Sud, schéma inscrit dans l'appel à projet « vélo et territoire » de l'ADEME pour lequel la communauté de communes a été sélectionnée en 2019.

Le projet prévoit :

- l'aménagement de 2,2 km en bande mixte piéton / vélo de 3 mètres de largeur en site propre avec un aménagement paysager
- 0,3 km en voie partagée (aménagement provisoire) bandes cyclables avec marquage au sol, sur le boulevard du Mail

Le choix d'une voie verte mixte répond à plusieurs difficultés d'aménagement :

- hétérogénéité des tronçons
- emprise foncière disponible : deux voies dédiées (piétons séparés des cyclistes) nécessiteraient plu de 4 m de largeur,
- vulnérabilité : voie fréquentée par des familles et scolaires : il est plus sécurisant de faire cohabiter des cyclistes et piétons que des vélos et véhicules.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Développement des retombées économiques de la ViaRhôna en centre-ville Renforcement de l'attractivité du centre-ville par une mise en valeur de la voie Développement des mobilités actives et sécurisation des trajets</i>																								
<b>PERIMETRE</b>	<i>Belley</i>																								
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses prévisionnelles € HT</th> <th colspan="2">Recettes prévisionnelles € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>943 026,00 €</td> <td>Etat - contrat de ruralité (DSIL) : 40%</td> <td>377 210,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région Auvergne-Rhône-Alpes Contrat Ambition Région : 31 %</td> <td>290 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département de l'Ain - Plan nature 01 : 9 %</td> <td>87 210,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Communauté de communes Bugéy Sud – autofinancement : 20%</td> <td>188 606,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>943 026,00 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>943 026,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses prévisionnelles € HT		Recettes prévisionnelles € HT		Travaux	943 026,00 €	Etat - contrat de ruralité (DSIL) : 40%	377 210,00 €			Région Auvergne-Rhône-Alpes Contrat Ambition Région : 31 %	290 000,00 €			Département de l'Ain - Plan nature 01 : 9 %	87 210,00 €			Communauté de communes Bugéy Sud – autofinancement : 20%	188 606,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>943 026,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>943 026,00 €</b>
Dépenses prévisionnelles € HT		Recettes prévisionnelles € HT																							
Travaux	943 026,00 €	Etat - contrat de ruralité (DSIL) : 40%	377 210,00 €																						
		Région Auvergne-Rhône-Alpes Contrat Ambition Région : 31 %	290 000,00 €																						
		Département de l'Ain - Plan nature 01 : 9 %	87 210,00 €																						
		Communauté de communes Bugéy Sud – autofinancement : 20%	188 606,00 €																						
<b>TOTAL</b>	<b>943 026,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>943 026,00 €</b>																						
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maître d'ouvrage : CCBS Comité de pilotage :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Communauté de communes Bugéy Sud :</i></li> <li>• <i>Conseil départemental de l'Ain – service des routes</i></li> <li>• <i>Ville de Belley :</i></li> <li>• <i>Compagnie Nationale du Rhône</i></li> </ul>																								
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Contrat de ruralité Contrat ambition région Schéma de développement touristique</i>																								
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Réalisation de la voie verte Fréquentation de la voie verte</i>																								
<b>CALENDRIER</b>	<i>2020</i>																								

# EXPÉRIMENTATION D'UNE NAVETTE BELLEY / GARE DE CULOZ

## FICHE ACTION 20

### AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ  
ET LES CONNEXIONS

1

FACILITER LES MOBILITÉS EN PROPOSANT  
UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le rabattement vers la gare de Culoz a été identifié comme un enjeu prioritaire dans le Schéma Départemental de Mobilité (novembre 2014) et dans le SCOT du Bugey (septembre 2017).

Pourtant, le nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Culoz (inauguré le 5 novembre 2018), n'est à l'heure actuelle desservi par aucun transport en commun en correspondance avec les horaires de train. Seule la ligne 143 Chanay-Belley s'arrête en gare de Culoz, mais les horaires ont été définis pour correspondre aux usagers scolaires.

Les possibilités d'intermodalité avec l'offre TER sont donc inexistantes en gare de Culoz, que ce soit pour venir travailler sur le territoire depuis l'extérieur ou pour aller travailler dans les agglomérations voisines. De même, il n'existe aucune solution « transports en commun » pour les habitants de Belley travaillant à Culoz, et inversement (offre très limitée).

Afin de combler ce manque de transports en commun entre les 2 communes urbaines de Bugey Sud et répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants et actifs du territoire, la Communauté de Communes Bugey Sud souhaite expérimenter une navette entre Belley et la gare de Culoz (Pôle d'Echanges Multimodal) pendant 2 années.

Cette navette complétera l'offre de mobilité existante sur le territoire en permettant l'intermodalité. En effet, ses horaires seront en corrélation avec ceux des trains du matin et du soir à destination et en provenance d'Ambérieu / Lyon, mais aussi de Bellegarde / Genève.

Le service sera ouvert à tous publics, toute l'année, du lundi au vendredi, en proposant 3 Allers-Retours par jour (1 le matin / 2 le soir) sans réservation et 1 Aller-Retour en Transport A la Demande à la mi-journée. Une liaison supplémentaire sera également proposée le dimanche soir vers Culoz pour permettre aux étudiants d'accéder aux trains vers les universités de Lyon et Grenoble.

Cette expérimentation pourrait ensuite être étendue à d'autres secteurs.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins des usagers du TER (habitants, actifs, étudiants...)</li> <li>• Compléter l'offre en transports en commun existante en proposant une véritable liaison quotidienne entre 2 pôles du territoire de Bugey Sud : Belley et Culoz</li> <li>• Créer une navette de rabattement entre la gare de Culoz et la ville-centre du territoire Belley (intermodalité avec les trains en provenance et à destination d'Ambérieu, Lyon, Bellegarde, Genève et le Sillon Alpin)</li> <li>• Améliorer la desserte des entreprises du territoire (cf. PDIE)</li> <li>• Promouvoir la mobilité durable auprès des habitants et actifs du territoire</li> <li>• Expérimenter une liaison afin d'avoir en bilan au moment du renouvellement des marchés des lignes interurbaines départementales prévu en 2022...</li> </ul>
<b>PERIMETRE</b>	Centre-ville de Belley / Gare de Culoz
<b>COÛT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	Coût : 80 000 € par an pour la navette Belley-Culoz ; soit 160 000 € pour les 2 années d'expérimentation Recherche de co-financements en cours
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	Maitre d'Ouvrage : CCBS (en tant que AO2) Convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	Schéma Départemental de Mobilité de l'Ain (2014)
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données de fréquentation (nombre de voyages réalisés, nombre d'abonnés mensuels, nombre de tickets unitaires vendus...)</li> <li>• Données de performance (nombre de kilomètres chargés ; nombre de courses réalisées ; nombre de voyages moyen par course, taux de déclenchement des courses en TAD ; coût par kilomètre, ratio recettes/dépenses...)</li> <li>• Enquête de satisfaction</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	Septembre 2020

# MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MOBILITÉ TERRITORIAL

## FICHE ACTION 21

### AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

1

FACILITER LES MOBILITÉS EN PROPOSANT UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mobilité en milieu rural présente plusieurs enjeux : des enjeux d'attractivité du territoire, des enjeux sociaux mais également des enjeux énergétiques liés à la dépendance à la voiture individuelle.

Le SCOT du Bugey préconise ainsi d'organiser les mobilités adaptées aux personnes et aux usages tout en confortant le maillage des centralités (reprises ici dans l'ORT). En effet, il est nécessaire de coordonner l'offre de mobilité sur le plan local et de développer un bouquet de services qui répondent aux différents besoins de la population.

L'élaboration d'un Plan de Mobilité territorial (aussi appelé Plan Global de Déplacements) a pour objectif d'établir un programme d'actions à moyen et long terme afin de faciliter la mobilité entre les zones d'habitat et les principaux pôles de services et d'emploi du territoire, mais aussi avec les territoires et agglomérations voisines.

A partir d'un diagnostic des déplacements sur le territoire, des orientations stratégiques devront être affinées et un plan d'actions opérationnelles devra être défini, priorisé et chiffré pour une période de 5 à 10 ans après une phase de concertation importante avec les habitants et les partenaires.

Cette programmation concernera plusieurs volets de l'offre de mobilité : transports collectifs (desserte ferroviaire, lignes interurbaines, transport urbain, transport à la demande...), voiture partagée (covoiturage, covoiturage spontané, autopartage...), mobilité électrique, intermodalité, management de la mobilité, cohérence urbanisme-transports ... Le volet mobilités actives (vélo, marche à pied) aura d'ores et déjà été traité dans le Schéma Directeur des modes actifs.

De plus, la gouvernance devra être abordée, ce volet sera éclairé par une étude juridique et financière sur la prise en compétence ou de la mobilité par la Communauté de communes.

Ce Plan de Mobilité territorial sera ensuite approuvé en Conseil communautaire et transmis à l'Autorité Organisatrice de Transports régionale (cf. chef de file de l'intermodalité).

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Elaborer un schéma de mobilité rural répondant à l'ensemble des besoins du territoire</i></li> <li>• <i>Favoriser la mobilité durable et alternative à la voiture individuelle sur le territoire</i></li> <li>• <i>Se conformer aux objectifs du Plan climat de réduction des GES et des consommations énergétiques.</i></li> <li>• <i>Programmer dans le temps des actions concrètes (feuille de route)</i></li> <li>• <i>Etude de mobilités intra au territoire de Belley</i></li> </ul>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Territoire CCBS</i>
<b>COÛT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Temps agent, éventuellement complété par l'accompagnement d'un bureau d'études (AMO)</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maitre d'ouvrage : CCBS</i> <i>Partenaires : Région, Département, Etat, ADEME, membres du PDIE dont Bugey Développement, Conseil de Développement, associations...</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Plan de Mobilité territorial (intégrant le Schéma Directeur Modes Actifs)</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Réalisation des actions</i> <i>Suivi de la part modale</i> <i>Données de fréquentations des transports en commun</i> <i>Nombre d'inscrits sur une plateforme covoiturage...</i>
<b>CALENDRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Lancement de la démarche : 2ème trimestre 2020</i></li> <li>• <i>Approbation du Plan de Mobilité territorial : Juin 2021</i></li> </ul>

# MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU TERRITORIAL DE COVOITURAGE

## FICHE ACTION 22

### AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ  
ET LES CONNEXIONS

1

FACILITER LES MOBILITÉS EN PROPOSANT  
UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

A l'heure actuelle, la part de covoiturage dans les trajets domicile-travail est d'environ 5% seulement, la part est également faible pour les autres déplacements du quotidien.

Lors du Challenge Mobilité 2019, les participants ont plébiscité le covoiturage le temps d'une journée, mais pour changer les habitudes au quotidien, un important travail d'animation doit être mené, notamment pour lever les freins et promouvoir la plateforme régionale Mov'ici peu connue aujourd'hui, en créant par exemple une communauté territoriale.

En parallèle, dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Etablissements, des temps de sensibilisation auront lieu au sein des entreprises courant 2020 via l'action « Pend'Aura + » (avec ALEC01).

En complément de la phase d'animation, il conviendrait de développer et promouvoir un réseau de parkings de covoiturage maillant le territoire et homogénéiser la signalisation des parkings existants.

A terme, la Communauté de Communes pourrait également mettre en place un réseau de covoiturage de proximité à travers une solution de « covoiturage spontané » innovante. Ce réseau comporterait plusieurs types d'arrêts le long des axes routiers :

- Niveau 1 : Arrêt pour prise en charge d'un passager en toute sécurité avec un panneau lumineux indiquant la destination du passager en attente (bouton poussoir avec plusieurs choix)
- Niveau 2 : Arrêt sécurisé annoncé par un panneau bien repérable (lumineux ou pas).

Ce déploiement (associé à une vaste campagne de communication) permettra de favoriser la rencontre des conducteurs et des passagers se rendant dans les centres-bourgs, et ainsi créer une véritable communauté pour partager les voitures.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique du covoiturage</li> <li>• Promouvoir la plateforme régionale Mov'ici</li> <li>• Identifier des parkings de covoiturage</li> <li>• Créer un réseau d'arrêts de covoiturage</li> </ul>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Territoire CCBS</i>
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>Temps agent pour l'animation</i> <i>En cours de définition (panneaux, mobilier urbain, aménagement...)</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>Maitre d'ouvrage : CCBS</i> <i>Partenaires : communes + ALEC01 et PDIE (action Pend'Aura+)</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>SCOT et futur Plan de Mobilité territorial</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Part modale de covoiturage</i> <i>Nombre de membres de la communauté de covoiturage Bugey Sud</i> <i>Nombre de parking d'aires de covoiturage</i> <i>Nombre d'arrêts de covoiturage...</i>
<b>CALENDRIER</b>	<b>2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du covoiturage (plateforme Mov'ici...)</li> <li>• Animation PEND'AURA+ dans les entreprises</li> <li>• Signalisation des parkings de covoiturage</li> </ul> <b>2021 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'un réseau d'arrêts de covoiturage</li> </ul>



## AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Une convention de partenariat est programmée entre le SIEA et la CCBS aux fins d'établir un programme d'investissement mené par le SIEA en matière de communications électroniques très haut débit et de préciser les engagements des parties en faveur du soutien au développement du numérique.

Compte tenu des objectifs d'aménagement du territoire concédés ainsi assignés au SIEA dans le déploiement et l'exploitation du réseau, une participation publique au financement des ouvrages constitutifs du réseau à réaliser par les deux groupements a été fixée dans les conditions prescrites dans le marché, conformément aux dispositions de l'article L. 1425-1, IV du code général des collectivités territoriales et aux règles communautaires.

Le SIEA et la Communauté de communes Bugey Sud s'engagent dans une démarche partenariale visant à promouvoir l'aménagement numérique du territoire, notamment au travers du projet de Réseau d'initiative Publique départemental Très Haut Débit Li@in, dans la limite des compétences statutaires de la Communauté de Communes Bugey Sud.

L'objectif de la convention de partenariat consiste à définir le cadre général des engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des investissements fibre optique jusqu'à l'abonné du Réseau Départemental de Communications Electroniques à Très Haut Débit, dans le cadre du plan de déploiement sur le périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Déploiement de la couverture en fibre optique</i>
<b>PERIMETRE</b>	<i>Périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.</i>
<b>COÛT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>108 209 € pour CCBS pendant 15 ans, la répartition entre les EPCI sera révisée tous les 5 ans</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>SIEA, maître d'ouvrage Et les partenaires : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et les Communes</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<i>Convention de partenariat</i>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<i>Nombre de lignes fibre optique jusqu'à l'abonné</i>
<b>CALENDRIER</b>	<i>Signature de la convention 1<sup>er</sup> trimestre 2020</i>



# DÉVELOPPER UN PORTAIL NUMÉRIQUE TERRITORIAL GLOBAL

## FICHE ACTION 24



### AXE 4 : MOBILITÉ

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre du développement du numérique et de la digitalisation du territoire, il sera étudié la mise en place d'un portail numérique territorial global. Ce portail multi accès (internet + mobile) permettra de regrouper sur une même plateforme l'ensemble de l'offre de services liée au territoire, à savoir :

- Les services émanant des collectivités : communauté de communes, communes
- Les services en matière de solutions de mobilité : covoiturage, achat de titres de transports, vélo, ...
- L'offre commerciale des commerces de proximité : digitalisation des commerces, artisans, professionnels locaux, ...
- L'offre en matière de circuits courts alimentaires : digitalisation, vente en ligne des producteurs et distributeurs
- L'offre touristique (hébergements, attractions touristiques, ...)
- L'offre culturelle (billetterie, musées, spectacles, ...)

OBJECTIFS	<i>Réunir sur une seule plateforme l'ensemble des services territoriaux</i>
PERIMETRE	<i>Bugey Sud</i>
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	<i>50 000 € pour la mise en place du portail + 10 000 € annuel de coût de l'opération</i>
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	<i>Communauté de communes + communes + partenaires publics et privés</i>
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
CALENDRIER	<i>2021</i>



# MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU TERRITORIAL DE MAISON FRANCE SERVICES

## FICHE ACTION 25

### AXE 5 : CADRE DE VIE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

1

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AUX HABITANTS

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet consiste en :

- La transformation de la MSAP d'Artemare (La Poste) en Maison France Services en 2020 ;
- La création d'une maison France Services (incluant le CLIC) multi sites selon les modalités suivantes :
  - Une Maison située au cœur du territoire CCBS (hors Belley) avec une présence de 2 agents à raison de 24 h / semaine pendant 5 jours
  - Les services présents seront les 9 opérateurs du réseau « France Services », plus le CLIC et les services communautaires (mobilité, habitat...).
  - Des permanences complémentaires par secteur. Un véhicule utilitaire CCBS, en complément, pourra assurer les rendez-vous hors permanence.

OBJECTIFS	<i>Favoriser l'accès aux services publics pour les habitants du territoire Permettre une mobilité « inversée »</i>
PERIMETRE	<i>Territoire CCBS, hors Belley</i>
COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT	<i>Estimé à 100 000 € avec une participation forfaitaire de l'Etat de 30 000 €</i>
MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE	<i>CCBS avec services de l'Etat et opérateurs</i>
DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES	<i>Respect de la circulaire « Maison France services »</i>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<i>Nombre de services présents Nombre de visiteurs Nombre de lieux d'accueil</i>
CALENDRIER	<i>Réflexion et élaboration du projet : 1<sup>er</sup> semestre 2020 Mise en service selon labellisation de l'Etat entre septembre 2020 et janvier 2021</i>



## AXE 5 : CADRE DE VIE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE  
DES HABITANTS

2

IMPULSER UNE DÉMARCHE D'ANIMATION  
DU TERRITOIRE

### DESRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire de la communauté de communes Bugey Sud dispose d'une dynamique associative forte dans le domaine culturel ainsi qu'un bon niveau d'équipements avec la ville centre de Belley.

De plus, la communauté de communes Bugey Sud est engagée depuis 2015 en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle aux côtés de l'Etat (DRAC, DDCS, Education Nationale), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain. Les actions proposées dans le cadre de cette convention ont pour objectifs de permettre :

- la rencontre avec des œuvres et des artistes,
- l'éveil à la pratique artistique, notamment des jeunes,
- le développement d'une culture artistique,
- le développement de partenariats et réseaux entre les acteurs culturels du territoire,
- le soutien aux pratiques amateurs.

La communauté de communes Bugey Sud accompagne par ailleurs la dynamique associative à travers un dispositif de subventions aux projets et événements culturels.

Fort de ces 5 années de conventionnement et des dynamiques engagées, la communauté de communes souhaite soutenir la structuration de l'offre culturelle du territoire dans un objectif de maillage territorial et développer les liens entre patrimoine et éducation /création artistique en s'appuyant sur les actions suivantes :

- une présence artistique,
- la formation des acteurs (enseignants, animateurs, éducateurs, professionnels de la culture...)
- la valorisation des projets et démarches : temps de restitutions des projets etc...
- la mise en place de programmes culturels et d'événements favorisant le rayonnement du territoire et s'appuyant notamment sur l'axe patrimoine / éducation et création artistiques,
- le soutien aux dynamiques locales et la mise en réseau des acteurs.

L'accès à la culture est une compétence partagée entre les communes, les acteurs associatifs et la communauté de communes. Aussi, en 2020, la communauté de communes souhaite conduire un diagnostic / bilan de l'offre culturelle et des actions conduites afin de définir un plan de développement culturel du territoire permettant d'inscrire les relations partenariales et les actions dans la durée.

<b>OBJECTIFS</b>	<p><i>Réduire les inégalités aux arts et à la culture (maillage et équité territorial)</i></p> <p><i>Favoriser le vivre ensemble</i></p> <p><i>Diversifier et développer l'offre culturelle</i></p> <p><i>Mettre en place des actions culturelles en mutualisation l'offre des établissements culturels du territoire</i></p> <p><i>Développer les partenariats entre acteurs culturels, acteurs scolaires et socio-culturelles et fédérer les acteurs autour d'actions de formation</i></p> <p><i>Développer l'attractivité du territoire par la mise en place et/ou le développement de programmes culturels et d'événementiels phares</i></p>
<b>PERIMETRE</b>	CCBS
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p><i>Convention d'éducation aux arts et à la culture : 89K€ avec cofinancement de la DRAC (40K€), du département (10K€), de la région (de 6 à 8K€ hors dispositif lycée)</i></p> <p><i>Soutien aux associations : environ 37 K€</i></p>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<p><i>Pilotage : CCBS</i></p> <p><i>Comité de pilotage : DRAC, DDCS, Education nationale, Région, Département, CCBS, Ville de Belley</i></p> <p><i>Comité de pilotage élargi à d'autres partenaires (représentants des structures culturelles majeurs du territoire, représentants des bourgs secondaires de Bugey...) impliqués dans les projets une fois par an</i></p> <p><i>Groupes de travail pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des projets</i></p>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<p><i>Convention d'éducation aux arts et à la culture (à renouveler ou partenariats à inscrire dans d'autres dispositifs contractuels type plan d'éducation aux arts et à la culture)</i></p> <p><i>Stratégie de valorisation du patrimoine (en cours)</i></p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	<p><i>Mobilisation des acteurs locaux</i></p> <p><i>Nombre de participants et/ou spectateurs</i></p> <p><i>Retour qualitatif</i></p>
<b>CALENDRIER</b>	

# PROMOUVOIR LE TERRITOIRE POUR ATTIRER - MARKETING TERRITORIAL

## FICHE ACTION 27

### AXE 5 : CADRE DE VIE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE  
DES HABITANTS

2

IMPULSER UNE DÉMARCHE D'ANIMATION  
DU TERRITOIRE

#### DESRIPTIF DE L'ACTION

**ACTION RÉALISÉE EN PARTENARIAT DANS LE CADRE DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE OYONNAX, PAYS DE GEX, PAYS BELLEGARDIEN, PLAINE DE L'AIN ET BUGEY SUD**

Le territoire dispose d'une offre d'accueil « supérieure à l'image que nous renvoyons ».

Description de l'action : se démarquer d'une part, par la richesse et la diversité de l'offre scientifique et technologique ainsi que des infrastructures ; d'autre part par la qualité de vie pour attirer de nouvelles compétences et de nouveaux porteurs de projets. Un marketing ciblé en priorité sur les grandes écoles et les universités régionales en lien avec le dispositif Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) piloté par BPI France ainsi que sur le tourisme d'affaires.

Les flux de communication numériques sont à privilégier (site Internet et réseaux sociaux).

<b>OBJECTIFS</b>	<i>Attirer de nouvelles compétences et des porteurs de projets à l'échelle régionale (des jeunes diplômés, des repreneurs pour les PMI, des activités de services à l'industrie évoluant en milieu métropolitain) pour répondre à l'enjeu de valorisation du tissu industriel et de ses besoins en compétences Valoriser le cadre de vie et la qualité de vie du territoire</i>
<b>PERIMETRE</b>	
<b>COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT</b>	<i>50 000 € / EPCI / An 750 000 € sur l'ensemble du territoire d'industrie</i>
<b>MAITRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE</b>	<i>CCBS + autres EPCI Territoire d'industrie Business France</i>
<b>DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</b>	
<b>CALENDRIER</b>	<i>A partir de 2020</i>



Communauté de communes  
Bugey Sud  
34 Grande Rue - BP3  
01300 BELLEY

Tél. 04 79 81 41 05  
accueil@cbugeysud.com

*Crédits photos : CC BUGESUD - Laurent Madelon*

[www.cbugeysud.com](http://www.cbugeysud.com)